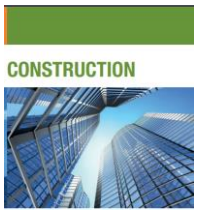
CREPIM 2026

Approche réglementaire et normative de la réaction au feu des façades



Cette formation peut être dispensée en présentiel ou à distance

Objectifs :
- Comprendre l'articulation entre les matériaux-systèmes, les normes et les réglementations applicables au secteur du bâtiment,

- S'approprier les aspects réglementaires liés aux façades

- Maitriser les règles de sécurité incendie appropriées aux différentes catégories d'ERP

Niveau prérequis : *Pas de pré requis.*

Durée : *7 heures (9h – 17h)*

Taux de réussite : *100%*
Note de satisfaction : *9,25/10*

Moyens pédagogiques :
Formation dispensée par du personnel qualifié,
Support de présentation commenté
Séance de questions réponses
Sur site, visite du laboratoire et/ou démonstration d'essais.

Eléments remis :
Dossier complet comprenant :
-Le support de présentation projeté,
-Une auto-évaluation à l'entrée
-Une évaluation des acquis (questionnaire),
-Une auto-évaluation à l'issue de la formation,
-Une attestation de formation avec mise en avant des points forts et points d'amélioration,
-Questionnaire de satisfaction.

Matériel nécessaire :

En présentiel :
Matériel prise de note (Stylo, papier)
Masque COVID,

En distanciel :
Ordinateur avec connexion internet
Micro pour échanger avec le formateur.

Plan d'accès au laboratoire disponible sur www.crepim.fr
Laboratoire accessible de 8h30 à 17h30

Programme

- Rappel sur les basiques de la réaction au feu, appliquée aux façades,
- Revue des normes appelées par l'arrêté du 21 novembre 2002 pour le classement de réaction au feu,
- QQOQCP de l'IT 249, focus sur les règles du C+D et de la masse combustible mobilisable,
- Présentation des 3 guides associés (ETICS, Bardages Ventilés et Façades bois),
- Opposition de ces guides à l'arrêté habitation de 86 modifié, avec un focus sur les habitations de troisième et quatrième famille.

650 € HT par participant

Modalités et délais d'accès

Le CREPIM publie chaque début d'année un catalogue des stages inter-entreprises proposés par thématique.

Une pré-inscription peut être faite en ligne (http://crepim.fr/test-feu-formation/presentation) ou par email à l'adresse contact@crepim.fr en précisant la session souhaitée. A l'issu de cette pré-inscription, un bulletin d'inscription à nous retourner complété vous est adressé.

Vous bénéficiez du délai de rétractation légal de 10 jours. Un devis peut vous être remis sur demande.

Votre inscription est définitive et validée à réception du bulletin complété et du règlement (ou à défaut d'un bon de commande relatif à la formation) au plus tard 10 jours ouvrés avant la date de la session de formation souhaitée.

Cas particulier OPCO Formation : Les dates de nos formations étant déjà définies, nous sommes à votre disposition pour établir une convention de formation dans les meilleurs délais.
Pour les formations en distanciel, vous recevrez un lien de connexion au plus tard 72h avant la formation.
Pour une information complète, consultez nos CGV détaillés dans notre catalogue de stages inter-entreprise (disponible sur demande à contact@crepim.fr ou dans l'onglet formation sur notre site).

Handicap

Les personnes en situation de handicap sont invitées à se signaler lors de l'inscription pour évaluer et anticiper les aménagements nécessaires à votre participation. Merci de prendre contact avec M. Franck POUTCH franck.poutch@crepim.fr, 03 21 61 64 00 afin d'étudier l'adaptation que nous pourrons mettre en place.

Les stages interentreprises du CREPIM sont conçus pour répondre à la thématique et aux objectifs détaillés dans la fiche pédagogique. Le CREPIM n'est ainsi pas responsable de l'analyse du besoin des bénéficiaires mais nous recueillons vos attentes en début de session afin d'adapter l'exécution de la formation.